

Mathieu Bellès – Producteur de Spiruline

Mon entreprise est la première ferme de spiruline artisanale, située dans l'Aude. La spiruline est un « superaliment » ancestral qui mérite d'être connu et consommé par tous ! J'ai souhaité bénéficier du dispositif défi jeune car mon projet est axé sur le développement durable (faible consommation d'eau et autonomie énergétique, récolte manuelle, séchage solaire...). Ce projet amène une solution nutritionnelle au niveau local car la spiruline représente une des solutions contre la malnutrition.

Ce prix m'a apporté une reconnaissance. Le fait que le ministère de la jeunesse et des sports valide mon projet me permet de moins passer pour un extra-terrestre quand je suis face à d'autres instances étatiques. Ce prix m'a bien sûr également permis d'améliorer considérablement mes conditions de travail et d'élevage.



- créer, développer ou reprendre une entreprise ; et ce quels que soient le statut de la créatrice (salariée, sans emploi...), la forme juridique de l'entreprise, son secteur d'activité... La responsabilité de l'entreprise doit être assumée en titre et en fait par une femme.

Pour pouvoir bénéficier de ce fonds de garantie, l'entreprise bénéficiaire doit avoir été créée ou reprise depuis moins de 5 ans. En 2010, le FGIF a permis à 1 356 femmes de créer leur entreprise contre 1 070 en 2009, soit une hausse

de + 27 %. Le volume de prêts bancaires garantis par le FGIF croît au même rythme. En 2010, 36,3 millions d'euros ont été mobilisés contre 27 millions € en 2009, une progression de + 34 %.

Envie d'agir : un tremplin pour les jeunes

Le programme Envie d'agir est la succession d'expérimentations et d'initiatives du ministère de la jeunesse à l'endroit du soutien à l'initiative des jeunes. En 1987 avec la création de Défi

jeunes, le ministère marquait sa volonté d'avoir un dispositif mobilisable sur tout le territoire avec un règlement unique. En 2003, à Défi jeunes vient s'ajouter Projets jeunes qui permet de s'initier à la conduite de projet contrairement à Défi jeunes qui d'emblée vise la professionnalisation. Ces deux dispositifs réunis constituent le programme Envie d'agir. Envie d'agir c'est déjà : 1 992 projets soutenus, 8 500 bénéficiaires, 10 000 jeunes sensibilisés et 3 564 000 € octroyés par le ministère pour le financement des bourses. ▲

FISCALITÉ

Évitons de se tromper de prix !



ANDRÉ-PAUL BAHUON |
EXPERT-COMPTABLE | CREATIS |
WWW.CREATISGROUPE.COM

Le commerçant doit déterminer si la marge qu'il constate sur les produits qu'il propose est suffisante pour « gagner sa vie ». À ce stade il convient de se rappeler les principes, simples, de calcul de sa

marge bénéficiaire.

Lorsque l'on vend un produit, la marge nette est la différence entre le prix d'achat, les frais fixes d'exploitation et le prix de vente. À ce stade il ne faut pas omettre que le prix de vente est un prix TVA comprise.

Dès lors, si le chef d'entreprise souhaite gagner 10 % de marge bénéficiaire comparée à son prix de vente hors

taxes, et qu'il a 40 % de charges fixes, le coefficient achat/vente qu'il doit appliquer se détermine comme suit :

Prix d'achat	Frais fixes	marge	Prix de vente hors taxes	Tva	Prix de vente Toutes Taxes					
60	+	40	+	11	=	111	+	19,6	=	130,6

$$\text{Coefficient achat/vente} = 130,6/60 = 2,17$$

Le rappel de la décomposition de la formation du prix de vente pourrait permettre d'éviter nombres de déconvenues constatées auprès des chefs d'entreprises de TPE qui, parfois, oublient un paramètre dans leur calcul. N'hésitez pas à vous faire aider par votre expert-comptable. Celui-ci pourra vous assister pour mettre en place un tableau de détermination de vos prix de ventes les plus courants. ▲